



Saint-Bonnet

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés

En ce début d'année, toute l'équipe Municipale vous souhaite ainsi qu'à tous vos proches, une très bonne année 2023, qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout santé.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présenterons nos vœux de vive voix **le vendredi 20 janvier à 18h30** à la salle des fêtes autour de notre traditionnelle galette.

Dans ce contexte économique très difficile, nous espérons pouvoir mener à bien tous les projets que nous avons engagés, mais il est de notre devoir de maintenir notre équilibre budgétaire.

C'est pourquoi certains investissements se verront sûrement reportés, de même les tarifs sur les locations de salles, ou sur la facturation des consommations de chauffage de la chaufferie communale pourront être amenés à évoluer en fonction de l'actualité.

Notre volonté étant d'impacter le moins possible les taxes foncières de l'ensemble de nos propriétaires.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin municipale élaboré par la commission communication.

Je remercie tous les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que nos deux agents communaux pour leur implication dans le suivi de nos différents projets.

L'équipe Municipale est à votre écoute et nous comptons sur votre bienveillance pour que notre commune reste conviviale et citoyenne.

Sandrine Pourtau
Maire de Saint Bonnet



SOMMAIRE

Le mot du Maire

01

La vie de la commune

- L'Etat Civil
- L'éclairage public
- Commémoration du 11 novembre
- L'école
- Le repas des aînés
- Voyage à Wiesviller

06 Les associations

- L'Association des Parents d'Elèves
- Le comité des fêtes
- La gym volontaire
- La société de chasse
- Le club de l'âge d'or

08

Les informations pratiques

- Réservation des salles
- Tri des déchets
- Les Dépôts sauvages
- Le recensement national
- Les titres d'identité
- Agir pour sa santé
- Les troubles du voisinage
- Démarches et urgences
- Aides aux démarches
- Les permanences administratives
- Service à la demande
- Numéros locaux

LA VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL

Naissances

4 filles

1 garçon



Mariage / PACS

1 mariage

2 PACS



Décès

1 décès



Le RGPD (*Règlement Général de la Protection des Données*) nous interdit de diffuser des informations liées à l'état civil sans avoir au préalable recueilli l'accord des la personne ou de la famille.

En conséquence, nous ne pouvons utiliser les identités des naissances, mariages, décès et des nouveaux habitants de la commune.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a choisi de limiter le temps de fonctionnement de son éclairage public pour participer au plan de sobriété énergétique. Ses lampadaires seront ainsi désormais fonctionnels uniquement

de 6h00 à 8h00 et de 18h à 22h.

Après débat, le conseil municipal a malgré tout choisi d'installer les quelques décorations de Noël qui fonctionneront selon les mêmes plages horaires que l'éclairage public. Il a en effet été considéré que les vieux équipements avaient été remplacés l'an dernier par des guirlandes à leds très peu énergivores, et que les saint-bonnetois et les enfants de l'école avaient besoin d'un peu de réconfort et de joie en ces temps on ne peut plus moroses ...



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Ceux qui ont vécu la guerre n'ont jamais oublié. Ils ont parlé, tel un exutoire, à leurs enfants, petits-enfants. Ou ont préféré se muer dans le silence, comme si celui-ci pouvait effacer ces tristes événements... Comme si ces années sombres n'avaient jamais existé...

Le genre humain oublie trop souvent de regarder derrière lui, oublie très facilement les leçons apparemment tirées du passé.

Les conflits armés dans le monde contemporain nous semblaient jusqu'à présent très, très loin. Et puis la guerre en Ukraine, aux portes du pays, nous a brutalement remis les pieds sur terre. Une douloureuse pique de rappel nous a prouvé une fois encore combien la Paix était fragile, combien tout pouvait basculer du jour au lendemain. Le flot de réfugiés arrivés en France nous a ramené des années en arrière lorsque nous, français, devions fuir l'envahisseur allemand.

Parce qu'il faut toujours garder l'espoir, et surtout ne jamais rien oublier, il est du devoir de tous de sensibiliser les plus jeunes sur l'Histoire avec un grand « H » et sur le courage des hommes et des femmes qui se sont battus, et qui se battent encore, pour la paix dans le monde et en France.

Les enfants de l'école de Saint-Bonnet ont ainsi choisi de participer à la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. Ils ont travaillé pour apprendre l'hymne national et ont entonné La Marseillaise lors de la cérémonie, en hommage à notre liberté et à tous ses défenseurs.

Nos plus chaleureux remerciements pour cette belle action et leur participation active, et bravo à maîtresse Camille pour son implication !

Merci également à tous ceux qui se sont joints à nous.



L'ECOLE DE SAINT-BONNET



Bonjour à tous,

Avant les vacances de Noël, nous avons fait des origamis en forme de sapin et de Père Noël. La maman d'Oreste est venue pour faire cet atelier et nous avons regardé un tutoriel pour les réaliser. Nous avons bien aimé faire cette activité et nous avons envie de la refaire.

Si vous voulez refaire ces plâges, vous devez aller sur Youtube pour trouver la vidéo. Dans la barre de recherche, il faut taper « origami sapin de Noël » ou « origami Père Noël ».

Nous sommes également allés chanter à la salle des fêtes de Saint-Hilaire. On a mangé un goûter de Noël. C'était une journée splendide !



La classe de Saint-Bonnet vous souhaite une bonne année 2023 et une bonne santé !



REPAS DES AINÉS

Une fois encore, grand dilemme ... Remettre en route le traditionnel repas des aînés, moment convivial apprécié des anciens, ou maintenir une année encore les paniers garnis par précaution, eu égard au risque de flambée de COVID ?

Les élus ont finalement choisi cette dernière option cette année encore, non sans regrets. L'avantage reste cependant le fait que le panier garni bénéficie à tous, contrairement au repas des aînés à destination de ceux qui ont souhaité, ou pu, s'y inscrire. N'oublions pas effectivement que certains, faute de mobilité suffisante, sont contraints d'y renoncer.

VOYAGE A WIESVILLER

Samedi 10 Décembre :

Partis en matinée depuis différents endroits selon leurs obligations professionnelles, 4 saint-bonnetois bravent l'hiver rigoureux de ce début du mois de Décembre pour rallier Wiesviller, village jumelé à celui de Saint-Bonnet. Ces 4 personnes sont : Mme. Le maire Sandrine POURTAU, les deuxième et troisième adjointes, respectivement Mmes Adeline GILBERT et Viviane RAINAUD et le conseiller municipal en charge du jumelage, M. Yoann FREMONDIÈRE--DELÉTOILE. En début d'après-midi, nous arrivons en gare de Strasbourg, M. BEYER Didier (1er adjoint au maire de Wiesviller) est venu nous accueillir sur le quai. Après environ 1h30 de trajet, un comité d'accueil à l'entrée de Wiesviller nous attend, dans le froid pendant que le soleil se couche. M. le Maire Franck PHILIPPI, une grande partie du conseil municipal ainsi que des élus départementaux et régionaux sont présents.



Présentation rapide, petites discussions, le drapeau des départements d'accueil posé sur le panneau d'entrée de commune tombe, le panneau de jumelage est inauguré. Nous rentrons tous au chaud dans la salle polyvalente de la commune. Discours des maires et des différents élus présents, puis des représentants de l'association Archaeoptéryx (Association retraçant l'histoire et les aspects scientifiques de Wiesviller et Woefling-les-Sarreguemines, la commune voisine). Une fois la cérémonie terminée, visite du marché de Noël de Sarreguemines et repas avec les élus de Wiesviller.



Dimanche 11 Décembre :

Après autant d'évènements la veille, tous aussi intenses les uns que les autres, nous rejoignons Wiesviller, où nous sommes invités au repas des anciens. Dans leur salle polyvalente, environ 200 personnes sont réunies, réparties sur différentes tables dispersées. Trois tables spécifiques parmi les autres, autour desquelles sont assis les membres du conseil municipal de Wiesviller.



M. PHILIPPI a ouvert un discours auprès des personnes présentes au repas, a parlé de l'histoire de la Moselle entre 1939 et 1945, du jumelage avec Saint-Bonnet qui a été relancé et nous a présentés auprès de ses administrés. Vincent Seitlinger, Député de la 5ème circonscription de Moselle a pris la parole pour encourager ces initiatives de jumelage et souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année aux aînés de la commune de Wiesviller. Puis le repas et les échanges entre conseillers ou encore avec les anciens ont commencé. Certains nous demandent si nous connaissons telle ou telle famille ou les adresses de l'époque, d'autres nous demandent comment est notre commune, combien il y a d'habitants, à quoi ressemblent nos paysages, etc.

Puis l'heure du départ sonne. Nous disons au revoir à nos nouveaux amis, répondons aux dernières questions des personnes qui n'avaient pas osé jusque-là, puis M. BEYER nous ramène à la gare de Strasbourg où nous prenons notre train retour. Une étape parisienne et un nouveau train pour Angoulême, ce voyage se termine au milieu de la nuit, mettant fin aux très bons souvenirs de cette parenthèse mosellane.

Malgré le retour à la vie quotidienne pour nous tous, une promesse a été faite : Rendez-vous cet été 2023 à Saint-Bonnet pour la fête de la paille où les Mosellans feront le déplacement pour l'évènement ! Soyons prêts à les accueillir !

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'association des parents d'élèves

Après de longues années sans sorties scolaires pour les enfants du RPI, c'est avec plaisir que cette année plusieurs projets sont prévus.

Nous avons donc au programme pour aider au financement des sorties :

- Les ventes de madeleines Bijou et de chocolats Jeff de Bruges
- Un loto en mars
- Une chasse aux œufs de Pâques en avril
- La kermesse

Pour la première fois nous avons organisé un repas sur le thème d'Halloween qui fut un réel succès ! Merci aux habitants de la commune de Salles d'avoir joué le jeu en offrant des bonbons aux petits monstres lors du défilé dans le bourg.

Merci aux participants, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à la préparation et au bon déroulement de la soirée.

Notre plus beau cadeau est le sourire des enfants heureux !

Bonne année à tous !!



Le Comité des Fêtes

L'année 2022 s'achève bientôt !! Comme beaucoup d'associations la covid n'a pas épargné les conditions d'organisation des événements qui étaient prévus.

Nous tenions tout de même à vous remercier pour votre participation à notre traditionnelle fêtes de la paille qui s'est déroulée le dimanche 24 juillet où vous avez été nombreux.

Merci aux personnes qui nous ont offerts leur aide pour le bon déroulé de cette journée.

Quant à l'arbre de Noël, dimanche 11 décembre nous avons eu le plaisir d'offrir un moment joyeux avec les enfants de la commune.



Nous tiendrons notre assemblée générale le 27 janvier 2023 à 20h30 et nous serions ravis de vous compter parmi nos bénévoles pour que le comité puisse toujours avancer vers de nouveaux moments conviviaux. N'hésitez pas à venir pour partager vos idées.

Nous projetons, en ce début d'année 2023, d'organiser notre choucroute visiblement tant attendue.

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous souhaitons à vous et vos proches de bonnes fêtes de fin d'année !!!

Et surtout prenez soin de vous.

A bientôt

Le comité des fêtes



Gym volontaire

Dans une commune rurale et surtout étendue comme la notre il est très important de développer un lien social et de favoriser les rencontres.

C'est ce qui m'a motivé à proposer à notre maire d'organiser des séances de remise en forme gratuites adaptées aux capacités de toutes et tous et quel que soit son âge.

Après de timides débuts, certainement dus à un manque de communication, le bouche à oreilles commence à produire ses effets et les dames de la commune et des environs (les hommes sont moins motivés on dirait) sont de plus en plus nombreuses et assidues.

La méthode de remise en forme est douce, basée sur la coordination, la mémorisation, la souplesse, l'équilibre, le renforcement musculaire et les étirements.

Pour participer à ces séances il ne faut pas avoir de contre-indication médicale à la pratique d'une activité physique mesurée, porter une tenue adaptée, se munir d'un tapis de sol ou d'une serviette de bain, de deux bouteilles d'eau d'un ½ litre (qui feront office de poids pour les exercices) et d'une bouteille d'eau pour s'hydrater en cours de séance.

Ce qui est le plus important, je dirais même indispensable voire obligatoire c'est de venir avec sa bonne humeur.

Faites de cette heure la vôtre en laissant les soucis hors de la salle.

Les séances sont organisées le jeudi de 17h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Saint-Bonnet.

Contact : jean-luc.ciappa@orange.fr 05 45 78 33 96 / 06 12 32 10 19

Certains lisent le passé, d'autres tentent de prédire l'avenir.

Assurons le présent.

Que l'horizon de cette nouvelle année rime avec passion, énergie et réalisation.

Je vous souhaite une excellente année 2023.



La Société de chasse

La réunion annuelle a fait ressortir un nouveau bureau :

- Président : Buffard Georges
- Vice président : Mondy Vincent
- Trésorière : Gatard Cloé
- Suppléante : Piveteau isabelle
- Secrétaire : Jabouille olivier
- Suppléant : Colet Jérôme.

Membre actif Mondy Hervé, Pères Jean-Luc.

La société vous souhaite une très bonne santé et du bonheur pour tous

Le Club de l'Âge d'Or

Tous nos meilleurs vœux pour 2023, pour vous et vos proches, de la part du Club de l'Âge d'Or !

Si vous voulez passer un après-midi convivial, autour de jeux de cartes, jeux de société, pétanque, randonnée, retrouvez-nous les 1er et 3ème mardis de chaque mois.

Pour tout renseignement, s'adresser au 05 45 78 04 96 ou 05 45 78 20 55.

Encore bonne année à tous !



LES INFORMATIONS PRATIQUES

Réservation de la salle des fêtes et de la salle polyvalente

La salle des fêtes est à votre disposition pour vos repas de famille, manifestations, etc. Plus petite et sans cuisine, la salle polyvalente peut également être réservée. Les tarifs de location sont les suivants :

		<u>Tarif</u>	
Location Salle des Fêtes	1 - Habitant de la commune	→	70,00
	2 - Habitant hors commune	→	135,00
	3 - Associations communales	→	Gratuit
	4 - Associations hors commune avec profit	→	135,00
	5 - Associations hors commune sans profit	→	70,00
	6 - Membres du Bureau des associations communales et les Conseillers municipaux	→	45,00
	7 - Pour les entreprises avec profit	→	135 €/jour
Salle Polyvalente	- Réunion - entreprises ou organismes	Été 35 Euros	Hivers 35 Euros
	- Aux habitants de la commune pour repas froid ou réunions de famille en petits nombres	50 Euros	60 Euros
	Aux habitants HORS commune pour repas froid ou réunions de famille en petits nombres	80 Euros	100 Euros
	-Associations communales	Gratuit	Gratuit

Facturation KWh électricité : 0.260 € TTC KWh

Facturation chauffage : 0.110 € TTC KWh

* Location de couverts → 0,30 €/le couvert




120 personnes

Toute réservation de la salle des fêtes s'accompagne d'une attestation d'assurance de responsabilité civile, d'un chèque de caution de 300 € pour le ménage et 1500 € pour les dégâts éventuels.

Pour tout renseignement, et pour les demandes de location prolongée, merci de prendre contact avec :
le secrétariat de mairie : 05 45 78 22 17 // mairie@saint-bonnet-16.fr



Tri des déchets

Dans les sacs jaunes, je mets 	Dans les sacs noirs, je mets 	Dans le bac à compost, je mets 
<ul style="list-style-type: none"> - Les barquettes, les pots, boîtes, les sacs et sachets en plastique (ex : beurre, glaces, chips, café, ...) - Les films en plastique d'emballage (ex : pack d'eau, essuie-tout, ...) - Les bouteilles et flacons en plastique (ex : eau, shampoing, lessive, ...) - Les papiers (catalogues, cahiers, livres, journaux, magazines, enveloppes, ...) - Les contenants en carton (yaourts, gâteaux, œufs, dentifrice, ...) - Les briques alimentaires (lait, soupe, ...) - Les boîtes de conserve - Les aérosols métalliques vides (ex : laque, déodorants, ...) - Les petits aciers et aluminiums (capsules de café/thé, capsules de bouteilles et canettes, blisters de médicaments, ...) 	<p>Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages doivent continuer à être jetés dans les sacs noirs : lingettes, couches, vaisselle cassée, papiers et cartons souillés, etc.</p> <p>Les autres types de petits déchets non recyclables seront jetés aussi dans les poubelles noires.</p> <p>Pour les objets volumineux, se rapprocher de la déchetterie.</p>	<p>Les restes alimentaires (épluchures, restes de viande, poisson, peaux de banane, trognons de pomme, etc.)</p> <p>L'herbe, les feuilles et les branches du jardin peuvent aussi alimenter le compost.</p> <p>Pour les déchets végétaux en grande quantité, les apporter en déchetterie.</p>
<h3 style="background-color: yellow; padding: 5px;">Jours de collecte</h3>		
Les jeudis après-midi, toutes les deux semaines	Tous les mercredis après-midi, une fois par semaine (à l'exception du Moulin de <u>Trottard</u> , le matin)	Pas de collecte pour les végétaux : c'est soit dans le sac noir, soit dans le compost si vous en avez un

Déchetterie de Barbezieux Saint-Hilaire

Ouverte du Lundi au Samedi, 9h-12h/14h-18h

Adresse : 6 chemin de L'Ouche des Filles 16300 Barbezieux Saint-Hilaire

Tél : 05.45.79.02.71

Dépôts sauvages

Un outil a été mis en place par Calitom pour signaler les dépôts sauvages dans la nature : l'application Clean2gether, téléchargeable gratuitement sur mobile (Android ou IOS) permet à tous citoyens de signaler la présence d'un dépôt sauvage avec description, coordonnées GPS et photos à l'appui. Les données sont aussitôt transmises à la collectivité concernée pour prise en charge. Chaque citoyen peut ensuite ajouter un suivi sur son alerte (si la situation s'est aggravée, est résolue...), communiquer avec la communauté Clean2gether ou participer à des journées citoyennes de nettoyage organisées.

Vous pouvez aussi simplement le signaler en mairie.




Recensement national

Les jeunes nés en 2007 doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement national dans les 3 mois suivant leur 16e anniversaire


Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES




ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
 Quartier Aboville
 7 Bd du Colonel Barthal
 BP 90647
 86000 POITIERS

csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ




Made with VISME

Les Titres d'identité

RDV360.com, rendez-vous en ligne pour les titres d'identité ou à la

Mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi

De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

COORDONNÉES

Téléphone : 05 45 78 20 22



Rendez-vous en ligne pour vos titres d'identité




- > Réduisez les délais de rendez-vous
- > N'oubliez plus vos rendez-vous ou vos documents
- > Minimisez le temps de traitement de votre dossier en mairie grâce à la pré-demande
- > Échanges simplifiés avec la mairie pour le suivi de vos dossiers

AGIR POUR SA SANTÉ

Un contrat local de santé a été conclu entre le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, la Communauté de Communes 4B Sud Charente, la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne, le Département de la Charente, la Préfecture de la Charente et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle Aquitaine, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente (CPAM) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le CLS renforce le projet territorial de santé pour répondre à la problématique de démographie médicale et structurer un réseau d'acteurs œuvrant dans le domaine de la santé.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte du Pays Sud-Charente a souhaité vous communiquer les éléments suivants, parce que nous ne sommes jamais assez informés !



Services d'Imagerie Médicale agréés :

Centre Hospitalier du Sud Charente à Barbezieux : 05 45 78 78 03

Centre Hospitalier Angoulême : 05 45 24 40 58

Centre de Sénologie et d'Imagerie Médicale de Soyaux : 05 45 38 74 00

Centre Hospitalier de Cognac : 05 45 80 15 15 - Clinique de Cognac : 05 45 82 08 80

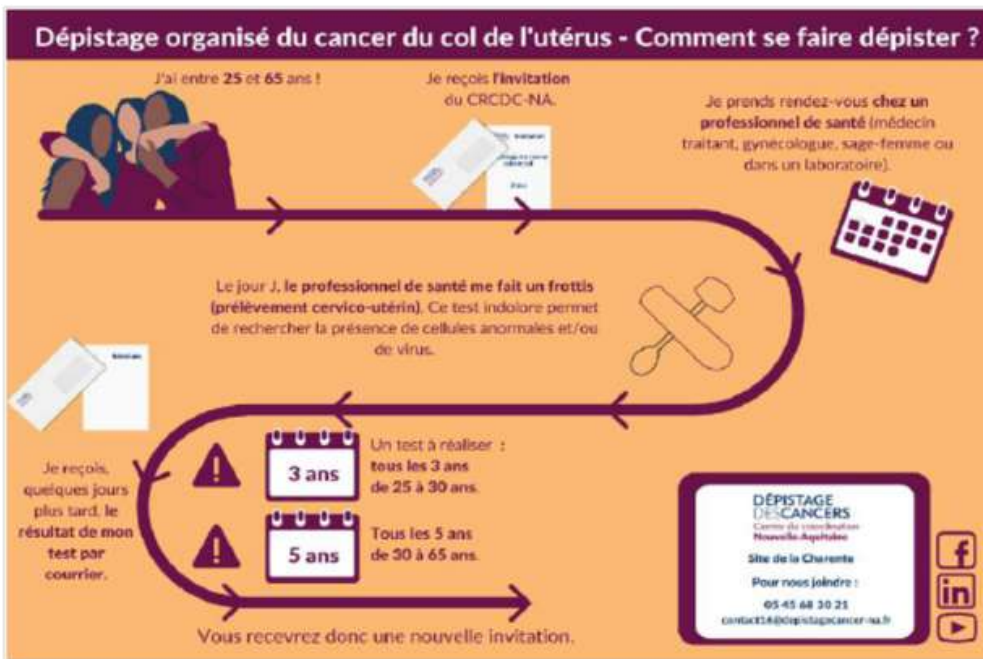


Nouveau : depuis le 01/03/2022, on peut commander le Kit de dépistage directement en ligne !

1. En seulement quelques clics sur monkit.depistage-colorectal.fr
2. Je m'identifie en renseignant le N° de l'invitation reçue par courrier
3. Je réponds au questionnaire médical
4. Je renseigne mes coordonnées pour recevoir mon KIT directement dans ma boîte aux lettres,
5. Je reçois mon KIT sous 15 jours ouvrés.

Depuis peu, les pharmacies commencent également à délivrer le kit (apportez votre invitation).

95% des tests ne révèlent rien
90 % de guérison si le cancer est détecté tôt
100% pris en charge par l'Assurance maladie



Et qu'en est-il de la vaccination contre le cancer de l'utérus ?

La vaccination contre les virus HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers (col de l'utérus, anus, oropharynx...) qui touchent en majorité les femmes, mais pour près d'un tiers touchent également les hommes.

Cette vaccination préventive contre les HPV est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus, avec un rattrapage possible entre 15 et 19 ans révolus. Pour toute information et demande de vaccination, il convient de voir un médecin généraliste.

Une information de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente, en collaboration avec le Centre de Dépistage des Cancers



LES TROUBLES DE VOISINAGE

À la suite de plusieurs plaintes relatives à des nuisances occasionnées par des voisins indécents, il est important de rappeler certaines règles applicables à tous, sans distinction.

Source : service-Public.fr

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.



LA NUIT

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- ou par un animal (exemple : aboiements).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni durable dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage



EN JOURNEE

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
 - ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, tondeuse, éolienne, électroménager, ...),
 - ou un animal (exemple : aboiements).



Bon à savoir :

Un arrêté relatif au bruit (exemple : arrêté préfectoral) peut interdire certains bruits (exemple : bruit de tondeuse) à certaines heures dans votre commune ou votre département. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre (police, gendarmerie, police municipale) pour faire constater le trouble, quel que soit le type de bruit commis. Le bruit doit être audible d'un logement à un autre.






Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble, pour un montant de :

- 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)
- 180 € au-delà de ce délai

L'auteur du trouble se voit également confisquer la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou la chose qui en est le produit.

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Vos démarches et urgences

QUI APPELER ?	DANS QUEL CAS ?
<p>SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente</p> 	<p>Urgence médicale vitale</p> <p>(<u>arrêt</u> respiratoire / malaise / coma / <u>hémorragie</u> / douleur thoracique / <u>difficultés</u> respiratoires / brûlures importantes / intoxication)</p> <p>Nom du médecin de garde</p>
<p>POLICE SECOURS / GENDARMERIE</p> 	<p>Danger imminent (violences, agression, vol à l'arrachée, <u>cambriolage</u>....)</p>
<p>SAPEURS-POMPIERS</p> 	<p>Incendie / fuite de gaz / risque d'effondrement / brûlure / électrocution accident de la voie publique / inondation / attaque animale (essaims, prédateurs)</p>
<p>Mal entendants / malvoyants</p> 	<p>Urgence pour personnes malentendantes ou malvoyantes</p>
<p>Victimes de violences conjugales</p> <p>Femmes victimes de violences conjugales</p>	<p>0800 16 79 <u>74</u> (7j/7 – 24h/24h) Au niveau départemental / hébergement d'urgence, conseils.</p> <p>3919 Au niveau national / plateforme d'écoute</p>
<p>Enfants en danger ou en risque de l'être</p> 	<p>119 (ce numéro n'apparaît pas sur le relevé téléphonique) Les problématiques de dangers gérées quotidiennement par les écoutants du 119 sont multiples : une majorité des appels concerne des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers...</p>

Les documents indispensables auxquels je dois penser si mes démarches concernent :

L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELFR)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon code confidentiel (compte AMELI)
- Ma carte d'identité en cours de validité

PÔLE EMPLOI

- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire)

LES FINANCES PUBLIQUES/IMPÔTS (DGFiP)

- Mon n° fiscal
- Mon mot de passe confidentiel
- Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte)
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte)
- Mon dernier avis d'imposition
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Ma carte d'identité en cours de validité

L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Entreprise : n° de SIRET (14 chiffres)
- Une adresse email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la 1^{re} connexion)

TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Ma carte d'identité en cours de validité



À Brossac, Jurignac et Baignes Sainte Radegonde, avec les offres France Services, je suis accompagné-e pour effectuer mes démarches administratives en ligne.



Découvrez les offres France Services à côté de chez vous.

Vous souhaitez être accompagné-e pour faire vos démarches administratives en ligne ? Prenez rendez-vous par mail : blanzac@france-services.gouv.fr ou par téléphone au 06 31 84 78 20



Et retrouvez nous à :

Mairie de Jurignac
1 place de la Fraternité
Le mardi de 9h15 à 11h45

Mairie de Brossac
rue Charles Rougier
Le mercredi de 9h30 à 11h45

Mairie de Baignes Sainte Radegonde
30 rue du général de gaulle
Le jeudi de 9h15 à 12h15

Les services du quotidien à côté de chez vous.



• **MA SITUATION DE VIE CHANGE**
Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF, ...)



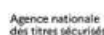
• **JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ**
Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



• **JE PRÉPARE MA RETRAITE**
Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



• **JE DÉCLARE MES IMPÔTS**
Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



• **J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS**
Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



• **JE FAIS VALOIR MES DROITS**
Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



• **JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA**
Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



• **JE CHERCHE UN EMPLOI**
Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

4B
SUD
CHARENTE
CENTRE DE DOCUMENTATION

Le conseiller NUMÉRIQUE

vous accompagne...



...Pour

DÉCOUVRIR les outils et vocabulaire numérique

NAVIGUER sur internet

GÉRER ses courriels et ses contenus numériques

RÉALISER des démarches en ligne

PROTÉGER ses données personnelles et détecter les arnaques

COMMUNIQUER via les réseaux sociaux, boîtes mails etc.



Contacts :
06 31 22 31 48
numerique@cdc4b.com
ou en Mairie

SERVICE GRATUIT

LES PERMANENCES



La Poste de **BLANZAC**

de 9h à 12h, le 2ème et 4ème mardi de chaque mois

Mairie de **BROSSAC**

de 9h à 12h, le 1er et 3ème mardi de chaque mois

Mairie de **CONDEON**

de 9h à 12h30, le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois

Mairie de **VAL des VIGNES**

de 9h à 12h, le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois

France Services/MCPE de **BARBEZIEUX**

Permanences administratives

Mise à jour : décembre 2022

A la mairie de Barbezieux (26 rue Marcel Jambon)	
Conciliateur de justice	Sur Rdv au 05 45 78 75 73
Pôle habitat communautaire Permanences gratuites de professionnels de l'habitat et de la rénovation (architecte des bâtiments de France, architecte et conseiller énergie du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), conseiller de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), services d'urbanisme et d'habitat de la commune de Barbezieux et de la communauté de Communes des 4B	Tous les 1ers mardis du mois Sur Rdv au 06 43 04 69 91
Au centre socioculturel du barbezilien (3, rampe des mobiles à Barbezieux)	
Avocat (permanence libre et gratuite)	1er mardi du mois (sauf août) Sans Rdv, de 9h30-12h30
CICAS (agirc-arrco)	Sur Rdv au 0 820 200 189
Ecrivains publics (lire, comprendre et rédiger un courrier)	Sur Rdv au 05 45 78 05 92
A la maison départementale des solidarités (3C route de la cigogne à Barbezieux)	
Assistants sociales Protection maternelle et infantile	Sur Rdv au 05 16 09 51 20
CIDF (droits de la femme et des familles)	Sur Rdv au 05 45 92 34 02
CLCV (association nationale de défense des consommateurs et usagers)	Sur Rdv au 05 45 61 08 96
CARSAT	Sur Rdv au 3960 ou au 05 45 94 56 39
Conseiller conjugal	Sur Rdv au 05 16 09 76 95
A la maison France service (32, rue de la Motte à Barbezieux)	
CAF (caisse d'allocations familiales)	Renseignements : 05 45 98 93 60
Sécurité sociale (CPAM)	Renseignements : 05 45 98 93 60
Mission locale Accueil et suivi des jeunes de 16 à 25 ans	Sur rdv au 05 45 98 93 60
AAISC (Association Accueil Information Sud Charente) Accueil et suivi + de 26 ans	Sur Rdv au 05 45 98 93 60
Pôle emploi	Sur Rdv au 39 49
VAE (validation des acquis de l'expérience)	Sur Rdv au 05 17 57 12 88
Autres permanences et services	
Croix Rouge 7, rue Charles Virolleau à Barbezieux	05 45 78 12 75
Restos du Cœur 22, Avenue Aristide Briand à Barbezieux	05 45 98 06 47
Violences conjugales Hôpital de Barbezieux	Sur Rdv au 05 45 38 51 33
UDAF de la Charente Médiation familiale	Sur rdv au 05 45 39 31 75
MSA (Mutuelle Sociale agricole) 26, rue des Basses Doves à Barbezieux	Sur rdv au 05 46 97 50 50
SAUR (Service de l'eau) La Combe à Baudet, Plaisance, à Barbezieux	Le mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Député de la Charente	Sur Rdv au 05 45 36 93 76
Sénateur de la Charente	Sur Rdv au 06 71 42 56 06

Service à la demande

Service de transport à la demande (MOSC) :

(pour les personnes sans permis, âgées, sans véhicules...)

- 07.82.32.76.33
- 05.45.98.20.61

Numéros locaux / coordonnées

SAUR

PAR TÉLÉPHONE

au coût d'un appel local

POUR VOTRE DOSSIER :

05 87 23 10 00

EN CAS D'URGENCE :

05 87 23 10 08



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertetcharente.fr



EDF

En cas de panne sur votre compteur Linky, vous pouvez joindre le service dépannage du distributeur d'électricité Enedis :

- 09 726 750 16

Mairie de Saint-Bonnet : 05.45.78.22.17 / mairie@saint-bonnet-16.fr
2 rue de chez Raby - 16300 Saint-Bonnet

Ouverture au public :

Mardi et Jeudi

13h30 à 18h30

**Un portable d'astreinte a été mis en service, géré par le maire et les adjoints,
STRICTEMENT RESERVÉ AUX EXTREMES URGENCES :
06 35 96 81 88**

o Écoles du RPI :

Ecole de Saint-Bonnet **05 45 78 20 75**

Ecole de Salles de Barbezieux **09 63 60 00 70**

Ecole de Saint-Hilaire **05 45 98 40 36**

Association des parents d'élèves

ape3s@orange.fr

